



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction conformément à l'[article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor à l'aide du référentiel d'information financière à usage particulier fournit dans la [Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#). Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses](#). Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La [partie II du Budget principal des dépenses](#) renferme une description sommaire des responsabilités essentielles de la Régie de l'énergie du Canada.

Le financement de la Régie provient d'autorisations parlementaires annuelles. La Régie recouvre ultérieurement la majorité de ses dépenses auprès des sociétés qu'elle réglemente, et les montants recouverts sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Méthode de présentation du rapport

Le rapport financier trimestriel a été produit par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par la Régie, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Le rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées, au moyen de lois.

La Régie utilise la méthode de la comptabilité financière intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Néanmoins, les autorisations de dépenses votées par le Parlement demeurent axées sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section fait ressortir les éléments qui ont influé de manière importante sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

devrait être lue parallèlement à l'[état des autorisations budgétaires](#) et aux [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), qui se trouvent à la fin du présent rapport.

Analyse des dépenses prévues

Comme en font foi l'[état des autorisations budgétaires](#) et les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), au 31 mars 2022, le montant total des crédits disponibles pour le reste de l'exercice s'élève à 110,39 millions de dollars, comparativement à 83,30 millions de dollars au 31 mars 2021. L'augmentation de 27,09 millions de dollars est attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 29,54 millions de dollars liée principalement au financement prévu dans le Budget de 2020 pour stabiliser les activités de la Régie et améliorer sa capacité d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 1,23 million de dollars relative à des affectations liées à la rémunération découlant de la modification des conditions d'emploi de l'administration publique;
- une diminution de 2,23 millions de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés pour 2020-2021;
- une diminution de 0,85 million de dollars liée au report du budget de fonctionnement;
- une diminution de 0,60 million de dollars découlant d'une déduction relative aux déplacements.

Analyse des dépenses engagées

Comme en témoignent les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), les autorisations totales de l'organisation utilisées au 30 septembre 2021 s'élèvent à 51,78 millions de dollars, comparativement à 43,24 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020. L'augmentation de 8,54 millions de dollars est attribuable à ce qui suit :

- une hausse de 5,88 millions de dollars des dépenses personnelles principalement liée au financement prévu dans le Budget de 2020 pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique, au paiement des congés compensatoires et au régime d'avantages sociaux des employés;
- une hausse de 2,66 millions de dollars pour les services professionnels liée principalement au financement prévu dans le Budget de 2020 pour améliorer la capacité de la Régie d'interpréter les données et de les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Risques et incertitudes

Les responsabilités de la Régie sont dictées par les tendances émergentes en matière énergétique et par l'analyse proactive de celles dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie, ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influencer sur la capacité de l'organisation de s'acquitter de ses responsabilités, qui représentent les intérêts et préoccupations des Canadiens, en constante évolution. Vu la nature du mandat de la Régie, les dépenses varient en fonction d'événements prévus et imprévus, à l'interne comme à l'externe, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions continues partout dans le monde pendant tout l'exercice 2021-2022. Pour la Régie, ces répercussions ont fait en sorte que son personnel servait le public chaque jour à partir de près de 500 emplacements différents au Canada, soit une table de cuisine, un bureau de fortune ou sur le terrain, avec des protocoles et de l'équipement de sécurité supplémentaires. Grâce à un travail d'équipe colossal et à une solide planification de la continuité des activités, la Régie a poursuivi son travail sans interruption tout au long de l'exercice.

Chaque jour, le personnel de la Régie a fait son travail : les demandes ont été examinées, la mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes s'est poursuivie et les tendances énergétiques ont été compilées, analysées et rendues publiques.

L'infrastructure énergétique sous réglementation de la Régie continue de faire l'objet d'une surveillance en 2021-2022 et la Régie a adapté la façon dont elle mène ses activités de vérification de la conformité, y compris ses inspections, afin d'assurer la santé et la sécurité de son personnel, des employés des sociétés réglementées et de quiconque avec qui elle travaille en étroite collaboration. Puisque la Régie a jugé que la COVID-19 constituait un danger que les sociétés devaient reconnaître et gérer, elle a instauré des activités de vérification pour s'assurer que les sociétés prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs travailleurs des effets de la pandémie.

Plus important encore, la Régie fait son travail et modifie des processus sans compromettre les activités de surveillance, notamment de la sécurité et de l'environnement.

La Commission a également modifié un certain nombre de ses processus décisionnels afin d'entendre les observations des parties autrement qu'en personne, notamment par écrit ou de manière virtuelle.

La Commission peut ainsi continuer de mener à terme des processus justes, opportuns, transparents et accessibles, tout en respectant les mesures de la santé publique.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En réaction à la pandémie, la Régie a adopté des changements opérationnels. Le 19 juillet 2021, la Régie a amorcé un retour volontaire et souple aux bureaux du Centre 10, qui s'est poursuivi tout l'été.

Le 7 septembre 2021, par suite de nouvelles restrictions visant à contrer la hausse préoccupante des cas



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

de COVID-19, elle a suspendu ses activités de retour au travail et l'ensemble de son personnel a repris le travail depuis la maison.

Au cours du deuxième trimestre de 2021-2022, un nouveau poste a été créé à la Régie, soit celui de premier vice-président du personnel, de l'innovation et des résultats. Peter Linkletter a été nommé à ce poste et est entré en fonction le 13 septembre 2021. Monsieur Linkletter est membre du comité de la haute direction et dirige une équipe réorganisée qui réunit les secteurs du personnel et du soutien aux effectifs, du rendement et des résultats, et de la gestion des données et de l'information.

La version originale a été approuvée par :

La version originale a été approuvée par :

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale

Mark Power, CPA, CGA, CIA, MBA
Dirigeant principal des finances

Calgary, Canada
Le 25 novembre 2021



Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 –						
Dépenses de fonctionnement nettes	99 623	24 550	46 392	75 079	21 244	39 150
Autorisation législative	10 771	2 693	5 386	8 222	2 039	4 094
Total des autorisations budgétaires	110 394	27 243	51 778	83 301	23 283	43 244
Autorisations non budgétaires						
Total des autorisations	110 394	27 243	51 778	83 301	23 283	43 244

Voir le tableau ci-joint pour un complément d'information.

* Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021**DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non audité)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	85 549	21 910	42 875	64 659	18 784	36 999
Transports et communications	3 326	279	524	2 386	239	309
Information	428	101	131	298	3	4
Services professionnels et spéciaux	15 342	4 052	6 646	11 549	3 022	4 333
Locations	572	204	412	370	327	329
Réparation et entretien	1 138	168	472	752	622	743
Services publics, fournitures et approvisionnements	604	73	89	339	52	68
Acquisition de terrains et bâtiments	132	303	303	70	26	26
Acquisition de machines et matériel	939	59	89	514	110	110
Paiements de transfert	2 364	50	118	2 364	33	203
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	-	44	119	-	65	120
Total des dépenses budgétaires brutes	110 394	27 243	51 778	83 301	23 283	43 244
Moins						
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses budgétaires nettes	110 394	27 243	51 778	83 301	23 283	43 244

* Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021